



UTILISATION DU SOL

Plan d'urbanisme no. 329-2018
ANNEXE A.
PLAN 9.

Légende:

- Limite municipale
- Périètre d'urbanisation
- Rue et accès
- Hydrographie

Utilisation du sol

- Résidentielle (1 logement)
- Résidentielle (2 logements)
- Résidentielle (3 logements et plus)
- Résidentielle saisonnier
- Maison mobile
- Autre immeuble résidentiel
- Vacant¹
- Vacant agricole
- Mixte (Habitation - Commerce)
- Commerciale
- Industrielle
- Lieu de culte
- Institutionnelle et publique
- Parc et espace vert
- Parc régional de Beauharnois-Salaberry²
- Conservation
- Agricole
- Camping
- Club de tir
- Aérodrome
- Voie ferrée
- Rue et accès

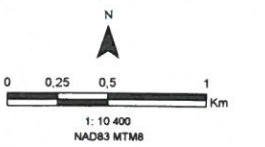
¹ Espace vacant (mai 2016)
² Limite établie par le règlement 273 modifiant le SAR165

Caroline Huot
Mairesse

Maxime Boissonneault
Directeur général

Authentifié le:

Producteur



Dernière mise à jour du plan: 18 août 2016

Source
Cadastré rénové, MRC de Beauharnois-Salaberry, 2016-05-30



Copie certifiée
conforme à l'original
Date : 7 juin 2018
Signature :
Stéphane Paquette
Dirigeant général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka



GRANDES AFFECTATIONS DU SOL
Règlement no. 329-2018
ANNEXE A.
PLAN 10.1 - Général

Copie certifiée conforme à l'original
 Date : 7 juin 2018
 Signature : *Stéphanie Paquette*
 Directeur général et secrétaire-trésorier
 Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

- Légende:**
- Limite de la zone agricole protégée
 - Périmètre d'urbanisation
 - Cadastre
 - Hydrographie
- Affectations du sol**
- A Agricole
 - AD Agricole déstructurée
 - AP Agricole publique
 - C Commerciale
 - CONS Conservation
 - H Habitation
 - IE Industrielle de nature extractive
 - IENV Industrielle de nature environnementale
 - Mxtr Mixte riveraine
 - Mxtv Mixte villageoise
 - P Publique
 - REC Récréative
 - TC Transport et communication
 - V Villégiature

Caroline Huot
Mairesse

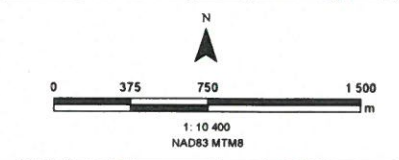
Maxime Boisjourné
Directeur général

Authentifié le:

Adoption: 7 juin 2018

No.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Vérité

Producteur



Dernière mise à jour du plan: 6 juin 2018

Sources
 Cadastre rénové, MRC de Beauharnois-Salaberry, 2018-05-30
 Limite de la zone agricole protégée, CPTAQ, 2013





GRANDES AFFECTATIONS DU SOL
 Règlement no. 329-2018
 ANNEXE A.
 PLAN 10.2 - Secteur village

Copie certifiée conforme à l'original
 Date : 7 juin 2018
 Signature : *Stéphanie Paquette*
 Directeur général et secrétaire-trésorier
 Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

- Légende:**
- Limite de la zone agricole protégée
 - Périmètre d'urbanisation
 - Cadastre
 - Hydrographie
- Affectations du sol**
- A Agricole
 - AD Agricole déstructurée
 - AP Agricole publique
 - C Commerciale
 - CONS Conservation
 - H Habitation
 - IE Industrielle de nature extractive
 - IENV Industrielle de nature environnementale
 - Mxtr Mixte riveraine
 - Mxtv Mixte villageoise
 - P Publique
 - REC Récréative
 - TC Transport et communication
 - V Villégiature

Caroline Huot
Mairesse

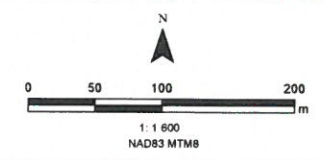
Mazime Boissonneault
Directeur général

Authentifié le:

Adoption: 7 juin 2018

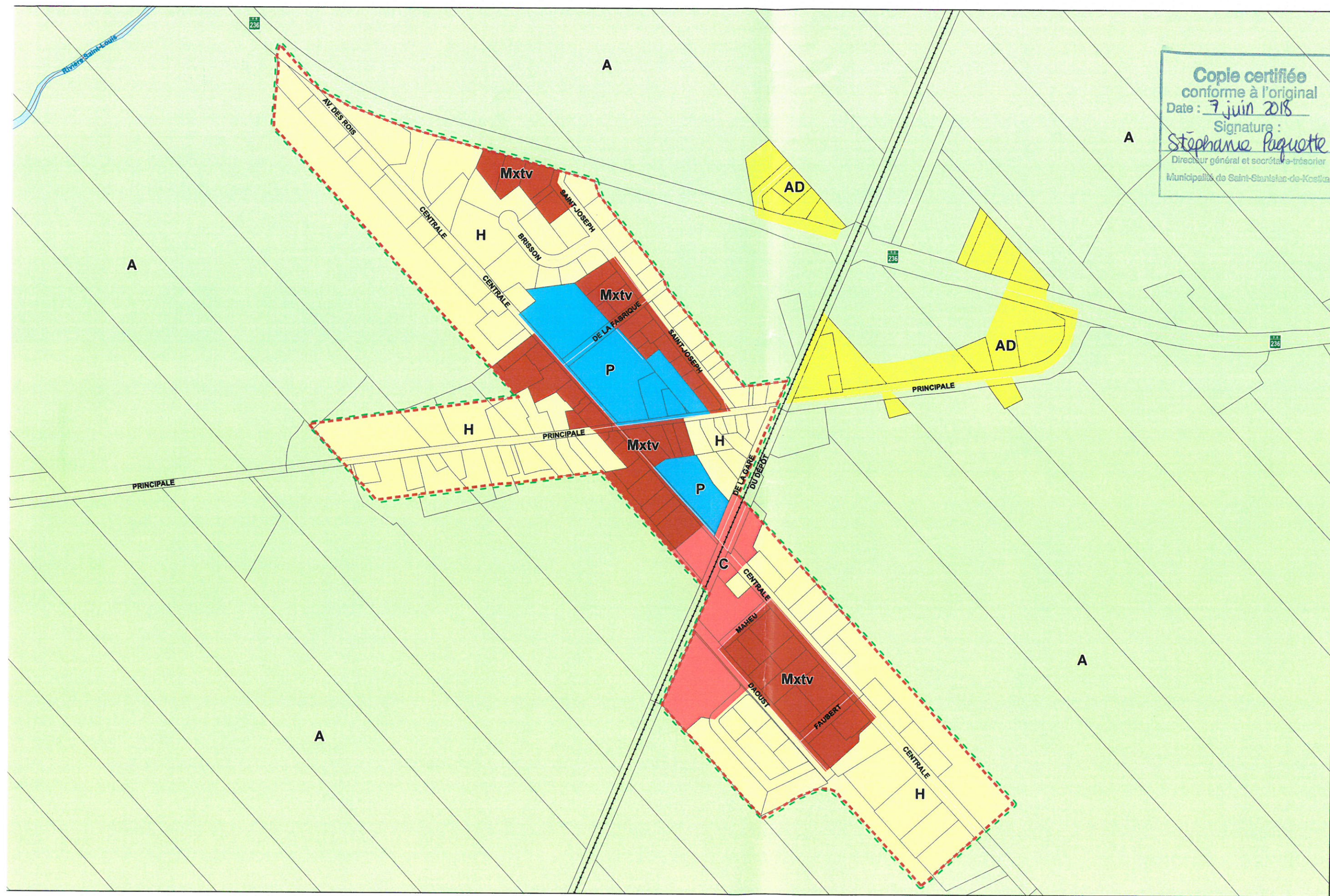
No.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Vérité

Producteur



Dernière mise à jour du plan: 6 juin 2018

Sources
 Cadastre rénové, MRC de Beauharnois-Salaberry, 2018-05-30
 Limite de la zone agricole protégée, CPTAQ, 2013



Copie certifiée
conforme à l'original
Date : 7 juin 2018
Signature :
Stéphane Paquette
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Lac
Saint-François

Hungry
Bay

Baie-des-
Brises

Mxtr

CONS

H

REC

REC

AP

A

H

H

H

H

IE

TC

A

A

AD



**GRANDES AFFECTATIONS
DU SOL**
Règlement no. 329-2018
ANNEXE A.
PLAN 10.3 - Secteur riverain

- Légende:
- Limite de la zone agricole protégée
 - Périmètre d'urbanisation
 - Cadastre
 - Hydrographie
- Affectations du sol
- A Agricole
 - AD Agricole déstructurée
 - AP Agricole publique
 - C Commerciale
 - CONS Conservation
 - H Habitation
 - IE Industrielle de nature extractive
 - IENV Industrielle de nature environnementale
 - Mxtr Mixte riveraine
 - Mxtv Mixte villageoise
 - P Publique
 - REC Récréative
 - TC Transport et communication
 - V Villégiature

Caroline Huot
Mairesse

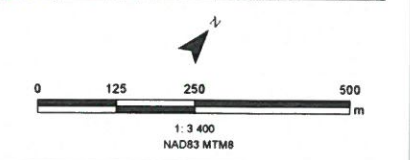
Maxime Boisjournault
Directeur général

Authentifié le:

Adoption: 7 juin 2018

No.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Vérifié

Producteur



Dernière mise à jour du plan: 6 juin 2018

Sources
Cadastre rénové, MRC de Beauharnois-Salaberry, 2018-05-30
Limite de la zone agricole protégée, CPTAQ, 2013